# ROUBAIX

## Une jeune servante b. ûlée vive

### ELLE MEURT A L'HOPITAL

Nous avons relaté le terrible accident survenu le lundi 13 décembre, chez M. Alphonse Landrieux, entrepreneur boulevard de Reims, 50.

Une jeune servante, Léona Perche, 16 ans, atteinte par un charbon ardent tombé du poêle, fut environnée de flammes et horriblement brûlée sur tout le corps.

Son état parut si grave alors qu'on crut qu'elle ne survivrait pas longtemps à ses brûlures.

Or, depuis le jour de l'accident, l'état de Léona Perche, malgré toutes les prévisions, alla en s'améliorant et, ces jours derniers, on espérait sa guérison.

Mais la pauvre jeune fille s'est brusquement affaissée jeudi, et vers 7 heures du soir, après deux heures d'agonie, elle rendait le dernier soupir.

Les funérailles auront lieu samedi après-midi. M. Landrieux les prend à sa charge.

## Pauvre folle!

### UNE JEUNE-FILLE SE JETTE DU HAUT DE SA MAISON

Une scène dramatique, causée par la folie, s'est déroulée jeudi matin, vers huit heures, rue Pierre-de-Roubaix.

Au numéro 24 de la cité Flipo demeure, avec ses frères et sœurs, une jeune fille de 31 ans, Flore Delannoy, qui exerce la profession de piqûrière.

La malheureuse a déjà été plusieurs fois internée à l'asile d'aliénées de Bailleul.

Un mieux s'étant produit dans son état de santé, elle était de nouveau sortie de l'asile il y a quelque temps.

Hier matin, s'étant brusquement trouvée en proie à une nouvelle crise, elle profita d'un moment où elle était seule chez elle pour monter au grenier. Elle y ouvrit une fenêtre-tabatière et s'élança dans le vide.

Au bruit de sa chute, les voisins accoururent et la trouvèrent dans un pitoyable état. Un docteur fut mandé en toute hâte. Il constata que Flore Delannoy n'était blessée à aucun organe essentiel ; mais, outre de nombreuses contusions, elle avait plusieurs côtes fracturées.

Après avoir reçu les premiers soins, la pauvre folle a été transportée à l'hôpital. A moins de complications imprévues, ses blessures n'entraîneront pas de conséquences graves.

## AVIS IMPORTANT


**La « Société Roubaisienne d'Eclairage par le gaz et l'électricité » a l'honneur d'informer les habitants de la ville de Roubaix, qu'à dater du 1er janvier 1910, les consommateurs de gaz devront, pour tout ce qui concerne les services du gaz et de ses sous-produits, s'adresser aux bureaux de la société, 58, rue de Tourcoing, à Roubaix.**


**La Société de secours mutuels des Anciens Sous-Officiers Français de Roubaix** a tenu son assemblée générale trimestrielle, sous la présidence de M. A. Hagard, président.

M. Louis Hus, secrétaire-trésorier, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion générale. Il est adopté sans observations. Puis il donne le détail de la situation financière du quatrième trimestre qui est également adopté.

M. Carlos Selosse, au nom de la Commission des Finances, donne lecture du rapport pour l'année 1909. Il résulte que les Recettes ont été de 16.147 fr. 93, les Dépenses de 4.509 fr. 20, soit un excédent de recettes de 11.638 fr. 73. Le capital au 20 décembre 1908 étant de 72.077 fr. 79, il est donc de 83.716 fr. 52 au 20 décembre 1909. La Commission des Finances est heureuse de constater la prospérité de la Société et l'attribue à la sagesse, à l'expérience et au dévouement du Président et du Secrétaire-Trésorier.

La situation financière au 20 décembre 1909 est approuvée par l'assemblée générale à l'unanimité.

M. le Président attire ensuite l'attention des sociétaires sur le recrutement des nouveaux adhérents ; il leur demande de faire le plus de propagande possible afin de ne pas voir diminuer la marche ascendante de la Société.

Il informe les sociétaires que les articles révisés lors de la dernière assemblée générale ont été adressés à M. le Ministre et que l'on attend son approbation.

Concernant la répartition du crédit de 20.000 francs alloué par la Ville, M. le Président donne lecture des instructions municipales à ce sujet. Il ressort que les sociétaires qui n'habiteront pas Roubaix ne participeront pas à cette répartition. En conséquence les sociétaires qui se trouveraient dans ce cas sont priés de bien vouloir en informer le Secrétaire après la réunion.

Des élections partielles pour le renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'administration auront lieu à l'assemblée générale trimestrielle de mars 1910. Sont sortants, MM. Bayart, vice-président ; E. Lecomte, Delannoy, Selosse, Vandemersche et Jung, administrateurs. Conformément à l'article 17, ces Messieurs sont rééligibles et se représentent aux suffrages de leurs collègues ; cependant, conformément à l'art. 19 les sociétaires qui désireraient porter leur candidature pour l'une de ces fonctions sont priés d'adresser leur demande par écrit au Président, un mois avant l'assemblée générale de Mars.

Pour la fête annuelle la question n'étant pas suffisamment étudiée, sur la proposition de M. Liagre, membre participant, un referendum sera envoyé à chaque sociétaire pour connaître son avis. L'assemblée générale de Mars sera appelée à résoudre ensuite cette question.

Enfin M. le Président est heureux d'annoncer que la Société a reçu un Diplôme de Médaille d'Or à l'Exposition de Nancy ; en collectivité les récompenses suivantes ont été remises : Médaille d'or, M. Hagard ; Médaille d'argent, M. Bayard ; Médaille de bronze, MM. Jung et Selosse.

La Mention honorable de la Mutualité a été accordée à MM. Vandermersche et Duplouy, et MM. Thieffry et Lesur ont reçu : le premier, la Rosette de l'Instruction publique, le second les Palmes académiques. M. le Président les félicite, l'assemblée leur chante un chaleureux vivat auxquels MM. Thieffry et Lesur répondent en assurant leurs collègues de leur entière reconnaissance.

Après un souvenir ému adressé aux sociétaires décédés au cours de l'année et avant de lever la séance, le Président adresse aux sociétaires et à leurs familles en son nom et au nom du Conseil d'administration, les vœux et les souhaits les plus sincères pour l'année qui va commencer.


**Pour que vos enfants s'amusent** pendant les vacances, achetez à la LECTURE POPULAIRE, 28, Grande-Rue, à côté de la porte cochère, constructions, frisquettes, albums de toutes sortes.


**Muse de Nadaud.** — Réunion générale ce soir, à 8 heures 1/2. (Soirée traditionnelle du dernier jour de l'année). Ordre du jour : Lecture des procès-verbaux et de la correspondance ; La « Robageoise » ; Anthologie ; Analyses littéraires ; Œuvres nouvelles ; Questions diverses.

**Eau potable.** — Par suite de la vidange du réservoir inférieur de Mouvaux, la pression sera plus faible sur tout le réseau d'eau potable, pendant 37 heures, à compter d'aujourd'hui vendredi, à 6 heures du soir.

**Les visites à l'hôpital.** — A l'occasion du nouvel an, les visites, pour les parents des malades en traitement à l'hôpital de la Fraternité, auront lieu le samedi 1er, et le dimanche 2 janvier, de 11 heures à midi.

**L'accident de la rue d'Italie. — Mort de la victime.** — M. Maurice Nève, 75 ans, ce gendarme retraité qui, lundi vers midi, faillit être brûlé vif dans son lit par suite d'une imprudence commise en allumant sa pipe, est mort à l'hôpital mardi soir, vers 8 heures.

Il est bon de faire remarquer que M. Nève n'a pas succombé aux suites de ses brûlures qui n'étaient que superficielles. Il est mort d'une pneumonie dont il souffrait depuis quelques jours déjà.

Le vieillard habitait rue d'Italie, cour Vandorpe, 1.

**Graves accidents du travail.** — M. Oscar Honoré, 29 ans, rue Saint-Laurent, 19, tourneur en fer chez MM. Fourlinnie et Cie, s'est fait une très profonde et très large coupure à la main droite en maniant une tôle. On ne peut encore prévoir les suites de cet accident. M. le docteur Delcœuillerie a, en attendant, prescrit un repos de un mois.

— M. Henri Dendievel, 24 ans, chemin du Vert-Pré, à Mouvaux, teinturier chez M. Grulois, boulevard de Mulhouse, a reçu sur la jambe droite le contenu d'un appareil à teindre qu'il vidait. Il porte des brûlures du 2e et 3e degré. M. le docteur Vanlaer lui a prescrit un repos d'au moins deux semaines.

— M. Pierre Foucart, 19 ans, rue Chateaubriand, 24, aide-calandreur chez MM. Lecomte et Dêprés, est tombé sur le genou par suite d'une glissade. Il porte une blessure qui, sauf complications, l'obligera à un repos de un mois.

**Un cambriolage rue Rollin.** — Les époux Vandesype, rue Rollin, 64, travaillaient tous deux à l'usine ainsi que leurs trois enfants.

Leur marchand de journaux, qui connaît ce détail, a l'habitude, n'arrivant que vers sept heures, alors que toute la maisonnée est au travail, de déposer son journal, derrière la persienne fermée.

Jeudi matin cependant, il remarqua qu'il y avait de la lumière à l'étage chez M. Vandesype. Intrigué, il frappa à la porte ; personne ne lui répondit ; il voulut ouvrir : ce fut impossible.

Il se décida alors à avertir de ce fait étrange une cabaretière voisine.

Tandis qu'un voisin allait informer la police, un autre s'en allait prévenir Mme Vandesype.

Deux agents arrivèrent peu après du poste de la rue Voltaire ; mais quand ils pénétrèrent dans la maison, après avoir fracturé la porte derrière laquelle le verrou était tiré, ils ne trouvèrent personne.

Par contre, les traces du passage de cambrioleurs ne manquaient pas. Au rez-de-chaussée tout était sens dessus dessous. Les tiroirs des meubles étaient sur les tables et leur contenu s'étalait pêle-mêle. Le désordre était indescriptible.

A l'étage, les malfaiteurs, surpris par le marchand de journaux, n'avaient pas eu le temps de poursuivre leurs opérations.

Par où étaient-ils entrés ? Par où étaient-ils sortis. On ne le sait : la porte ne portait pas de traces d'effractions.

Il est probable cependant qu'ils avaient pénétré à l'aide d'une fausse clef et s'étaient échappés par une fenêtre de l'étage, que l'on retrouva ouverte. Leur fuite avait été facilitée par une petite construction élevée derrière la maison, servant d'étable et donnant sur des jardins ouvriers.

Ajoutons que les cambrioleurs, n'ayant pas trouvé d'argent, et n'ayant pas eu le temps de se préparer des paquets d'objets divers, n'ont emporté que 260 jetons de Coopérative de boulangerie et une montre en nickel sans valeur, à laquelle il manque l'anneau servant à l'attacher à une chaîne.

**Vol d'une bicyclette.** — Une enquête est ouverte au commissariat du 5e arrondissement, au sujet du vol d'une bicyclette commis, dans la nuit de samedi à dimanche, chez M. Delbart, Grande-Rue, 203. La machine volée était celle du jeune Théodore Delbart.

**Vol d'un pain.** — L'agent de sûreté Doutreligne a arrêté, hier matin, Fernand Capart, 19 ans, apprêteur et Henri Provoyeur, 19 ans, rue Bernard, 8, qui avaient pris un pain rue Saint-André.

**Les vols dans les magasins.** — Un ouvrier zingueur, Antoine Vanderzypen, 17 ans 1/2, demeurant rue de la Redoute, 91, a été arrêté, hier après-midi vers une heure, alors qu'il venait de voler un poids en cuivre de un kilog, dans la boucherie de M. Camille Delobelle, rue de Tourcoing, 42. Vanderzypen sera conduit à Lille aujourd'hui.

**La ducasse à pierrots de l'épicière. — Une filouterie d'auberge de près de 200 fr.** — La police a reçu hier la plainte d'un cabaretier, M. Camille Malghem, rue de la Balance, 48, qui, le 19 décembre, a été victime d'une filouterie peu banale.

Ce jour-là, dans la soirée, se présenta chez lui une épicière du voisinage, Célina Duyck, femme Derryse, 30 ans, établie rue du Tilleul, 301. Elle était accompagnée d'un marchand de charbon du quartier et d'un ménage demeurant près de chez elle.

C'était ducasse à pierrots chez M. Malghem. L'épicière commanda à souper pour ses compagnons de fête et même pour les autres clients. Elle ne borna pas à cela ses libéralités ; à diverses reprises elle fit venir du champagne, de la bière, du café, etc.

Si bien que lorsqu'elle réclama la note à payer, celle-ci s'élevait à la respectable somme de 183 fr. 60.

Célina Duyck ne s'en montra pas étonnée. Elle demanda seulement au cabaretier la permission d'aller chercher de l'argent chez elle, son portemonnaie n'étant pas assez garni.

M. Malghem n'eut aucune méfiance et laissa partir la cliente, qu'il croyait au-dessus d'une pareille dépense.

Mais vainement il attendit son retour. S'étant informé le lendemain, il apprit que la femme Derryse avait disparu sans même avertir son mari de son départ.

Depuis lors, on ne l'a plus revue, ainsi, du reste, que le marchand de charbon, qui avait soupé en sa compagnie.

**Arrestation d'un insoumis.** — M. Lemaire, secrétaire de police, a arrêté, hier après-midi, Arthur Everhard, 37 ans, ouvrier rentreur, sans domicile fixe, recherché pour insoumission. Everhard a été remis entre les mains des gendarmes.


## CAISSETTE-PRIME DES CADEAUX ET DES ÉTRENNES

contenant nos produits « Union » cake saucé et sec. — Gaufres fourrées, Biscotines et Biscottes. Pris dans nos magasins : 3 fr. 50. Colis postal dans toute la France 4 fr. 35. Expédition le jour de la commande. — **Union, 59, Grande-Rue, Roubaix.**


### ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX


Grand choix de CADEAUX et bonbons en **Chocolat Thomas** pour les **ETRENNES**, 5, rue du Priez, près la Gare, Lille. 2


du 30 décembre

Naissances. — Léona Petters, rue de Lannoy, 350. — Robert Dekyvère, rue Saint-Roch, 36. — Léon Six, rue d'Estaing, cour Boulanger, 6. — Denise Stien, rue de Denain, cour Denis, 1. — Marie Desquiens, rue de la Vigne, 21. — Palmyre Blauwblomme, avenue Julien-Lagache. — Fernand Notte, avenue Julien-Lagache. — Germaine Bourgois, avenue Julien-Lagache. — Charles Hosten, rue de Rome, cour Sorion.

Mariage. — Jean Charlet, employé, rue des Fondeurs, 9, et Julienne Plaetevœt, piqûrière, rue Duguesclin, 31.

Décès. — Jean Desfontaines, 71 ans, s. p., rue de Tourcoing, 106. — Mélanie Verwée, 56 ans, piqûrière, rue de Lannoy, 260. — Florimond Turck, 33 ans, tisserand, rue Delespaul, 34. — Georges Davron, 25 ans, débardeur, avenue Julien-Lagache. — Maurice Nève, 76 ans, gendarme retraité, avenue Julien-Lagache. — Julie Hertelet, 77 ans, s. p., rue du Gros-Saule. — Henri Vandeneynde, 28 ans, débardeur, r. Bayart, 27. — Victor Betrremieux, 25 ans, camionneur, rue Sainte-Eleuthère, 19.

# WATTRELOS

**Réceptions de l'An.** — L'Administration municipale recevra, à trois heures, à la Mairie, salle de l'étage.

A cette occasion, les bureaux de la Mairie seront fermés à 4 heures. Le bureau de l'Etat-Civil sera fermé toute la journée du 1er janvier, mais le dimanche 2, il sera ouvert pour les déclarations de naissances et de décès, de 10 à 11 heures.


**SAVON MAKOKO** Parfum suave et tenace **Victor VAISSIER**


# CROIX

## CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du jeudi 30 décembre*

M. le Maire déclare la séance ouverte à huit heures et demie.

Quinze conseillers sont présents. Absents : MM. Béraud, Debarge, Liétard, Wittebolle, Déjardin, Liénard, Demay, Deweder, Chombart, D'Heygre, Limpens.

M. Bertin est nommé secrétaire de séance. Il donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Adopté.

*Energie électrique.* — La Commission des Finances propose de fixer à un centime par an le mètre courant, ce qui fait pour les 3.870 mètres de parcours une somme de 38 fr. 70 qui reviendra annuellement à la Ville. Adopté.

*Entretien des chemins vicinaux.* — L'assemblée autorise l'Administration à procéder à une adjudication pour l'entretien des chemins vicinaux pour 1910, 1911 et 1912.

*Conseil des Prud'hommes.* — Le Conseil approuve le rapport de la Commission des Finances qui conclut au vote d'une somme de 385 fr. pour cette institution.

— Votée également la réception définitive des vêtements aux enfants des écoles communales.

— Les dépenses imprévues s'élevant à 99 fr. 20 sont approuvées.

— Pour solder le traitement des employés de la Mairie, le Conseil vote une somme de 0 fr. 70.

— Les allocations communales accordées aux Sociétés de secours mutuels sont renouvelées pour 1910.

— Une somme de 50 fr. représentant les honoraires du docteur Barroyer pour le service de vaccination pour l'année 1908, est votée.

— M. Gardelle proteste au nom des intéressés contre le mauvais entretien de la rue Colmar.

— M. Dubar signale les dégâts produits à la barrière de l'Allumette par l'installation des câbles électriques.

— M. Gardelle réclame un débit de tabac à la Makellerie.

Le huis-clos est prononcé à 9 h. 45.

**Paroisse Saint-Pierre.** — Les offices du jour de l'An sont fixés à 6 heures, 7 heures 1/2 et 9 heures 1/2 ; cette dernière messe avait été annoncée pour 10 heures.

**Les bureaux de la Mairie** seront fermés le 1er janvier. Le bureau de l'Etat-Civil restera ouvert de onze heures à midi, au lieu de dix heures à douze heures habituellement.


**ANIOS** DÉSODORISANT SANS ODEUR 15, Rue du Louvre, PARIS


**Maison cambriolée.** — Des malfaiteurs ont pénétré nuitamment chez M. Arthur Heyde, rue de la Consolation, 22. La porte d'entrée avait été mal fermée, les cambrioleurs n'ont rencontré aucune difficulté pour opérer.

Au rez-de-chaussée où ils ont fouillé tous les meubles, ils ont fait main basse sur un complet veston à carreaux noirs et gris, sur une alliance de femme et une demi livre de café. Le veston et le gilet ont été retrouvés dans un terrain vague situé à proximité du cimetière.

Les habitants de la maison cambriolée n'ont rien entendu. Des voyous ont été remarqués dans la journée rôdant dans le quartier.

**Dévaliseurs de clapiers.** — Chez M. J.-B. Declercq, tisserand, rue Courbet, cour Duthoit, des malfaiteurs ont essayé de dévaliser un enclos abritant des lapins ; leur tentative a échoué.

**A qui la montre ?** — Une petite montre de dame a été trouvée autour de l'église Saint-Pierre. La réclamer au commissariat.


## Lille-Cinéma

11-13, Parvis St-Maurice, Lille. — Salle confortable, luxueusement éclairée. A deux pas de la Gare. A proximité de la tête de ligne de tous les tramways. Véritable spectacle de famille. Séance tous les soirs, sauf le vendredi. Bureau à 8 h. 1/2. A 9 h. précises, projections. Matinées les Lundis, Mercredis et Jeudis à 4 h. Dimanches et fêtes, deux matinées : à 3 h. et 5 h.


# WASQUEHAL

## Wasquehal a son Broutteux!

Illustre Watteeuw, tremblez ! Du sein de Wasquehal un redoutable concurrent a surgi. Ecoutez plutôt, si cette histoire vous amuse...

Par ce ciel laiteux d'où dégoulinaient chaque jour d'incessantes ondées, le fils du seigneur blocard de Wasquehal devenait morose. Il tordait sa moustache naissante, il se grattait les cheveux ! Peste ! jeta-t-il jeudi soir à son ami Baptiste, je veux rigoler un brin. Prends la brouette à papa et allons à Lille la grrrande.

La brouette à papa ? Que diantre ce jeune Gaudissart voulait-il faire d'une brouette ?

Tout de suite, en débarquant à la gare de Lille, Albert Lejeune — c'est le fils du maire — voulut montrer aux citoyens « comment est-ce qu'on s'amuse » à Wasquehal. Nom d'un pétard ! il s'attela en sautillant aux brancards de l'antique et démocratique véhicule et fit tourner et crier la roue sur le pavé de la capitale. « Nous sommes ed' Wasquehal », criait-on aux passants interloqués.

Il était onze heures du soir !

Les portes de la Brasserie Universelle béaient : tout comme s'ils entraient dans une ferme, les deux compères, l'un broutant l'autre, franchirent bravement le seuil...

La musique jouait une ritournelle, un acteur lançait à pleine voix un couplet fameux. Le « broutteux de Wasquehal » entrait.

Ce fut tragique : trois cents spectateurs bondirent : A la porte ! A la porte ! Ah hue ! Le fils du maire lâcha sa brouette, déclara qu'il était altéré, voulut s'asseoir. A la porte ! A la porte ! rugissaient trois cents poitrines. Le chahut devint formidable, la brouette allait valser.

Déjà deux agents accouraient. Voyant qu'il allait se faire cueillir comme un simple volatile, le broutteux déconfit gagna lestement la porte. Son compagnon alluma une bougie ; précédé de ce flambeau antique et solennel, le jeune blocard partit vers la Grand'Place, poussant toujours sa brouette devenue encombrante et suivi de centaines de curieux. C'était d'un cocasse ! Pensez-donc, un fils de maire !

Cette fois les agents intervinrent et prièrent les deux « acteurs » de les suivre au poste. Dignement, avec leur brouette inséparable, Albert Lejeune et son compère parurent devant le commissaire.

On dressa au fils du maire un bon procès-verbal pour avoir troublé une représentation publique.

Pauvre jeune homme ! Il croyait peut-être par son exploit avoir conquis des droits au poireau !

Il restera simplement le « Broutteux de Wasquehal » !

R.

## Série de cambriolages

### UNE EXPÉDITION EN REGLE. — QUATRE VOLS ET TENTATIVES DE VOL.

Dans la nuit de mardi à mercredi, la bande de voleurs qui met en ce moment la population en émoi avait fait son coup d'essai chez Mme veuve Courrier, rue du Noir-Bonnet.

Mlle Sadones, qui tient compagnie à Mme Courrier, entendit du bruit et, du premier, donna l'alarme. On vit un individu assez bien mis s'enfuir vers le vieux Noir-Bonnet.

La nuit suivante, les malandrins entreprirent une expédition en règle. Ils se rendirent d'abord chez M. Libbreckt-Mescart, rue Pasteur, où, après avoir forcé, on ne sait comment, l'un des volets, ils s'introduisirent dans le salon, après avoir brisé un carreau, et mirent à sac toute l'habitation.

Toutes les armoires des pièces du rez-de-chaussée étaient fracturées et visitées. Les habits et le linge étaient jetés pêle-mêle sur le parquet.

Les cambrioleurs ont emporté très peu d'argent, environ 10 francs, un pardessus, un bronze et des bouteilles de champagne pour une valeur de 100 francs.

Chez M. Louis Spriet, rue Jean-Bart, les cambrioleurs n'ont pas eu le même succès. Deux personnes avaient immédiatement donné l'éveil.

Chez M. Bouthey, rue de Marcq, les malandrins essayèrent de pénétrer, firent quelques pesées, mais furent entendus. M. Bouthey les vit se sauver avec plusieurs paquets. C'était probablement le produit du vol opéré chez M. Libbreckt.

**Accident de voiture.** — Mercredi, vers dix heures du matin, la voiture de M. Léon Parasie, marchand de légumes rue Pasteur, eut une de ses roues brisée, dans le fossé qui longe le Chemin rouge. Il n'y eut pas d'accident de personne.

*Nous avons le regret d'aviser nos lecteurs que le Calendrier de la Croix est complètement épuisé.*

# TOURCOING

## Nuit d'Adoration

Cette nuit, l'adoration du Très Saint-Sacrement aura lieu en l'église Notre-Dame. De 8 à 9 heures, l'exercice de l'Heure-Sainte se fera pour tout le monde indistinctement.

A partir de 9 heures, l'église sera réservée exclusivement aux hommes.

A 11 heures, une allocution leur sera adressée, puis la procession se déroulera en l'honneur du Très-Saint-Sacrement ; tous les adorateurs présents porteront un flambeau.

A minuit l'acte de la Consécration de la nouvelle année au Sacré-Cœur de Jésus, sera prononcé du haut de la chaire.

La grand'messe sera ensuite chantée solennellement.

Un appel chaleureux est adressé à tous les catholiques, pour qu'ils soient nombreux et fervents à ce rendez-vous proposé à leur foi.

## UN INCENDIE

### BOULEVARD DE L'ÉGALITÉ

Jeudi soir, à 6 heures 1/2, un incendie s'est déclaré dans l'estaminet de M. Auguste Cambion, boulevard de l'Egalité.

Le cabaretier était absent ; le feu fut aperçu par un voisin, M. Auguste Vanpoucke, qui appela les pompiers qui éteignirent les flammes.

L'incendie a détruit complètement le grenier et les chambres mansardées.

Les garnis du 1er étage sont également détériorés.

En l'absence du cabaretier ; il est impossible d'évaluer les dégâts à l'heure actuelle.

## Le bras broyé dans un métier à filer

Jeudi, à dix heures du matin, à la filature de laine de MM. Masurel-Leclercq et fils, rue du Collecteur, un ouvrier fileur, M. Prosper Dubois, 43 ans, rue de Renaix, cour du « Petit Soldat », voulut remettre une chaîne qui venait de sauter de l'organe qu'elle commande. Le métier était en marche.

L'ouvrier, ayant fait une glissade, tomba, et son bras droit fut pris et broyé jusqu'au coude entre la poulie et le bâti. Il fallut démonter plusieurs organes du métier, et cela demanda près d'une heure, après quoi le malheureux blessé put être transporté à l'Institut Médical, rue de Roubaix, 99.

A quatre heures de l'après-midi, les docteurs Desbonnets, Debuchy et Defossez ont pratiqué l'amputation du bras.

## *La fraude par chemin de fer*

A l'arrivée du train de 9 h. 1/2 du matin, le douanier Martin qui visitait les wagons de première classe, remarqua le dérangement d'un dossier capitonné. Il en fit l'inspection attentive et découvrit un truquage permettant d'introduire des marchandises à la place du crin qui avait été enlevé. Il y trouva effectivement 30 kilos de tabac belge d'une valeur de 375 francs.

Cette saisie mit les douaniers en éveil. Dans l'après-midi, dans le train arrivant de Mouscron à 3 h. 15, le préposé Blaise constata même truquage également dans un wagon de première classe. Il y découvrit 24 kilos de tabac, valeur 300 francs.

Le tabac a été confisqué. Les wagons de l'Etat Belge ont été remis en circulation après que l'amende eut été payée et mainlevée donnée.

**Avis intéressant pour tous.** — Il y a encore des bandes postales et des vignettes pour ceux qui n'auraient pas envoyé encore leurs cartes de nouvelle année.

On trouve les vignettes chez MM. Debisschop, rue des Ursulines ; Lemeire, Grand'Place ; Rosoot, Grand'Place ; Delmotte-Dhalluin, place Saint-Jacques ; Duvivier, rue de Guisnes ; Deschamps-Dessauvages, rue du Chêne-Houpline.

Nous rappelons 1° Qu'il est interdit dorénavant d'écrire quoi que ce soit sur la carte mise sous bande ; 2° La vignette ne doit pas être collée sur la bande, mais à l'envers de la carte de visite.

Ne nous laissons pas arrêter par ces petites exigences ; nous serons dédommagés de notre peine en voyant le bénéfice réalisé pour nos écoles.

Tous donc à l'œuvre !... à la bonne œuvre ! !......

**Bains municipaux.** — L'établissement sera ouvert aujourd'hui vendredi toute la journée et la piscine sera réservée aux hommes. Les 1er et 2 janvier l'établissement sera fermé.

**Service des poids et mesures.** — Conformément à l'arrêté préfectoral, la vérification périodique des poids et mesures commencera pour la ville de Tourcoing le 6 janvier 1910.

Elle aura lieu, pour la ville, au bureau du vérificateur; pour le quartier du Blanc-Seau, au groupe municipal et dans le local de la caisse d'épargne pour la Croix-Rouge.

Comme les années précédentes, des billets individuels d'avertissement seront remis aux commerçants en temps opportun.

Les marchands ambulants sont tenus de faire vérifier, dans les trois premiers mois de chaque année, tous les instruments de pesage et de mesurage dont ils font usage ou qu'ils ont en leur possession.

Indépendamment de la vérification annuelle, les commerçants et industriels doivent présenter au bureau de vérification, pour être revêtus de la marque annuelle, avant d'en faire usage, tous les instruments de pesage et de mesurage neufs dont ils se rendent acquéreurs.

**Fanfare les « Amis Réunis ».** — La répétition de ce soir n'aura pas lieu. Réunion le vendredi 7 janvier.

**Ligue Vélocipédique Tourquennoise,** rue Delobel 2, à Tourcoing. — A l'approche de la nouvelle année, la Ligue croit de son devoir d'informer les cyclistes, s'ils ne veulent pas être pris au dépourvu, qu'il est de leur intérêt de se munir le plus tôt possible d'une carte d'identité procurant l'entrée en franchise en pays étrangers d'une bicyclette ou motocyclette. La Ligue étant affiliée à l'U. S. F. S. A., ses membres reçoivent de cette dernière société sans frais une carte d'identité leur concédant ledit avantage. Cotisation annuelle : 1 franc pour l'année 1910.

**Un chien écrasé.** — Celui-ci est un vrai chien écrasé et même il fut littéralement coupé en deux par le tramway qui passait rue de Guisnes, jeudi à midi. C'était un terrier noir à poil ras.

**Accidents de travail.** — Irma Moerman, 31 ans, ourdisseuse, boulevard Gambetta, a eu l'index droit écrasé entre la courroie et la poulie de son métier. Docteur Dispa; repos de 10 jours.

— Victor Desmarchelier, 48 ans, fileur, rue des Plats, 200, en descendant de son métier, a fait une chute qui a déterminé une entorse du pied droit. Docteur Defossez; repos de 12 jours.

— Maurice Samyn, 29 ans, ajusteur, rue de Nantes, en portant un tablier de carde, s'est fait une contusion de la main droite. Docteur Delattre; repos de 15 jours.

**Vol d'une cuve.** — M. Louis Dumortier, chauffeur, rue des Etudiants, a porté plainte contre Ernest P... qui lui aurait dérobé une cuvelle, valeur trois francs.

**Vol de paille.** — La police a arrêté et déféré au parquet Georges Hacke, 20 ans, domestique, rue du Laboureur, cour Leclercq, convaincu d'avoir dérobé, en plusieurs fois, 500 kilos de paille au préjudice de M. Montagne, chevilleur, rue du Tilleul, 31.

**Extradé.** — Les gendarmes de Mouscron ont remis à leurs confrères de Tourcoing, dans la journée de jeudi, Manlia Bernago, 33 ans, professeur, réclamé par les parquets de Paris, Bordeaux, Turin et Vérone, pour de multiples abus de confiance.

Bernago sujet italien, sortait de la prison de Saint-Gilles; il a été transféré à Lille.

### ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 30 décembre

Naissance. — Louis Dessauvages, rue des Piats, cour St-Louis, 1.

Décès. — Raymonde Lemahieu, 9 mois, rue de Tunis, 50. — Arthur Favorel, 2 ans, r. de Flandre, 62. — Elisa Desmarchelier, 73 ans, rue de Lille, 121. — Juliette Delepaut, 58 ans, rue des Poutrains, 123.

# BOUSBECQUE

**Arbre de Noël.** — Jeudi, à 2 h. 1/2, ont été distribués aux petites filles des écoles libres, les cadeaux de Noël. La cérémonie eut lieu sous la présidence de M. le Curé dans la nouvelle salle. Après un chant composé en l'honneur des bienfaiteurs et des bienfaitrices qui assistaient à la cérémonie, une élève se faisant l'interprète de toutes, présenta à M. l'abbé Tellier des souhaits très délicats pour 1910.

Après quelques paroles de remerciments et quelques bons conseils, M. le Curé fit procéder à la distribution des cadeaux. A la grande joie de toutes les élèves on dépouilla l'arbre de Noël et à chacune revint un lot proportionné au mérite.

Une surprise des plus agréables vint mettre le comble à cette joie : un prestidigitateur émérite vint égayer et émerveiller toutes ces jeunes intelligences par une séance intéressante et amusante. Tout le monde s'en retourna satisfait et content en même temps de pouvoir goûter quelques jours de congé.

# HALLUIN

**Un arbre de Noël.** — A l'occasion de la fête de Noël la Section Halluinoise de la Ligue Patriotique des Femmes Françaises a fait distribuer des objets aux indigents de la paroisse.

Cette distribution a eu lieu hier jeudi, à 2 h. de l'après-midi dans la vaste salle de l'école Jeanne d'Arc, rue de l'Eglise. M. l'abbé Deram, doyen, présidait assisté de Mme Alfred Demeestère-Bonduel, vice-présidente. 345 familles représentant 1050 enfant ont profité de ces dons. Des couvertures et divers autres objets ont constitué le lot de chaque famille.

HALLUIN. — Du 30 décembre. — Naissances. — Nuytten Marie, Nouveau-Monde. — Dedeine Julien, rue St-Paul.

# RONCQ

**Contraventions.** — Le garde-champêtre Jules Olivier a dressé contravention à J.-B. Bogaert, 36 ans, journalier, sentier des Morts et Angéline Vandermeulen, 56 ans, ménagère, rue de la Latte, maisons Castel, tous deux pour défaut de registre de logeurs.

— Henri Wastyn, 50 ans, journalier, au Petit-Roubaix, s'est vu dresser procès-verbal pour ivresse.

# MOUVAUX

Mercredi, à dix heures, ont eu lieu, en l'église St-Germain, à **MOUVAUX,** au milieu d'une foule considérable, les funérailles de **M. J.-B. Lecroart,** ancien adjoint au maire de Mouvaux et membre du Conseil de paroisse à Saint-Germain.

La levée du corps fut faite par M. le Curé de Saint-Germain, qui célébra ensuite la Sainte-Messe.

Les coins du poêle étaient tenus par M. Bataille, maire de Mouvaux, et M. Montaigne, adjoint, et par MM. Lemaire et L. Delmazure, membres du Conseil de paroisse.

Le deuil était conduit par les deux fils du défunt, Henri et Jules Lecroart.

Dans l'assistance on a remarqué M. le chanoine Debaecker, ancien curé de Mouvaux ; MM. les abbés Corset et Dassonville, du Hautmont ; M. J.-B. Lepers, membre du Conseil paroissial ; MM. L. Carlier et D. Duhem, anciens maires de Mouvaux ; les conseillers municipaux au complet ; MM. Deheulle et Desbonnet, conseillers municipaux à Bondues, J. Dillies, conseiller municipal à Marcq, et, avec eux, un bon nombre de fermiers de Mouvaux et des environs, venus pour témoigner leurs sympathies à la famille du regretté défunt.

Au cimetière, M. Bataille, maire de Mouvaux, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

La Municipalité croirait manquer à son devoir si elle ne se faisait l'interprète de la population tout entière de Mouvaux, en venant déposer sur la tombe du bon et regretté M. J.-B. Lecroart, l'hommage ému de sa reconnaissance et de sa respectueuse tristesse.

Qui de vous Messieurs, ne revoit encore ce beau vieillard, au sourire si accueillant, au regard si ouvert, à la main si chaleureusement tendue !! Chrétien foncièrement convaincu.

Homme aux principes solides et intangibles, J.-B. Lecroart ne connut toute sa vie que le devoir ; s'il l'observa scrupuleusement dans sa famille, dans son foyer, dans sa profession agricole qu'il aimant tant, il ne cessa d'y conformer toute sa vie publique.

Entré en 1874 au Conseil municipal, il fut au sein de l'assemblée communale, le défenseur des humbles et des déshérités, qu'il tenait en particulière estime ; l'avocat infatigable des pauvres et des miséreux, pour qui sa générosité et sa charité étaient sans bornes. Il se dévoua sans compter pour le bien de ses concitoyens, et fut le propagandiste dévoué de toutes les réformes utiles à sa chère cité ; les Mouvallois d'ailleurs rendaient volontiers à cet homme de bien l'estime et la reconnaissance dûes à son dévouement.

Pendant que ses collègues du Conseil l'élevaient à la place d'adjoint au maire, ses compatriotes lui renouvelaient son mandat à chaque consultation électorale, c'est ainsi qu'il siégea jusqu'en 1892. Obéissant alors à certains mobiles très respectables, J.-B. Lécroart retira son nom de la lutte active et rentra dans le rang ; mais toujours dévoué à la cause de l'ordre et du bien social : il ne cessa jusqu'en ces derniers jours, de soutenir le noble drapeau à l'abri duquel il avait vaillamment combattu.

Chargé d'ans et se croyant trop faible pour assumer une nouvelle fonction, il eut à cœur de nous prouver son inaltérable dévouement, et nous donna son fils. Aujourd'hui, cet ami n'est plus. Dans quelques instants la pierre tombale recouvrira son cercueil, où ce brave dort de son dernier sommeil, avec la conscience du devoir accompli sans relâche ; ce vétéran a vu venir la mort devant lui, et l'impitoyable faucheuse ne l'a pas surpris en traître.

Les mains chargées d'œuvres, il a pu se présenter avec confiance devant Celui qui ne laissera pas sans récompense un verre d'eau donné aux pauvres en son nom.

Dormez en paix, mon brave ami, cher M. Lécroart ; nous tâcherons d'imiter vos beaux exemples, de marcher dans le sillon que vous avez si noblement tracé, et de mériter comme vous, un jour La Haut, la palme réservée à ceux qui auront combattu le bon combat.

**Accident de travail.** — M. Alphonse Dewale, maçon, au service de M. Wangnies, rue Vauban, s'est fait un effort dans la région lombaire en soulevant un tonneau. 8 jours de repos; docteur Deldalle.


## Une bonne Précaution

Lorsqu'un simple rhume se prolonge et produit de l'essoufflement, craignez de devenir asthmatique et emphysémateux. Employez alors la merveilleuse Poudre Louis Legras, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Elle calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.


## DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

**Monsieur Emile-Noël PAQUET**
**Veuf de Dame Victoire-Clémence FLAMENT**

pieusement décédé à Lille, le 29 décembre 1909, dans sa 84e année, administré des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi et Service** qui auront lieu le **samedi 1er janvier** 1910, à 11 h. 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est pour y être inhumé.

(Les Matines et Laudes seront chantées la veille, à 5 h. 1/2.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Jacquemars-Giélée, 34, à 11 h. 1/4.

On est prié de n'apporter ni fleurs ni couronnes.

Vous êtes priés d'assister à l'**Obit anniversaire** qui sera chanté en l'Eglise de Pont-à-Marcq, le **mardi 4 janvier** 1910, à 10 h., pour le repos de l'âme de

**Madame veuve Jean-Baptiste HONOREZ**
**Née Céline-Joseph DEBUCHY**

décédée à Douvrin (P.-de-C.) le 26 janvier 1909, dans sa 70e année.

De la part de la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation.

## BOURSE DE BRUXELLES

30 DECEMBRE 1909

| FONDS D'ÉTAT PROVINCES VILLES | Ouvert. | Clôture |
|---|---|---|
| Rente 3 %, 2e série | 94 40 | 94 50 |
| Bruxelles 1902, 2,50 % | 104 50 | 104 25 |
| Bruxelles 1905, 2 %, lib. | — — | 94 50 |
| Anvers 1887, 2,50 % | 102 75 | 102 25 |
| Anvers 1903, 2 % | — — | 94 50 |
| Gand 2 % | 81 — | 81 25 |
| Liège 1860 3 % | — — | 131 50 |
| Liège 1897 2 % | 79 — | 79 25 |
| Liège 1905 2 % | — — | 91 50 |
| Congo lots | — — | — — |
| **CHARBONNAGES** | | |
| Amercœur (3 novemb. 1908) | — — | 2890 — |
| Anderlues (30 septemb. 1908) | — — | 965 — |
| Bernissart (1er avril 1909) | 690 — | 685 — |
| Bois-d'Avroy (1er avr. 1909) | — — | 1150 — |
| Bois Saint-Ghislain, act. pr. | — — | — — |
| B.-E. Lambusart (2 nov. 08) | — — | — — |
| Borinage Central (17 oct. 07) | — — | — — |
| Charb. belge (15 avr. 09) | 140 — | 150 — |
| Chevalière à Dour (1ermai09) | — — | 1899 — |
| Co Furstemberg p. (1ermai09) | — — | 137 — |
| Co Furstemberg n. (1ermai09) | — — | — — |
| Concorde (1er mai 1909) | — — | 2180 — |
| Couchant du Flénu (1erav.09) | — — | 185 — |
| Courcelles Nord (1er mai 09) | 2350 — | 2355 — |
| Espérance B.-F. (2 août 1908) | — — | 836 — |
| Fontaine Lévêque (2 mai 09) | 2350 — | 2900 — |
| Gouffre (14 avril 1909) | — — | 2380 — |
| Grand Buisson (4 janv. 1909) | — — | — — |
| G. Machine à Dour (31 d. 08) | — — | — — |
| G. Mambourg (15 mars 09) | 384 — | 387 — |
| Haine Saint-Pierre | — — | — — |
| Ham-sur-Sambre (10 mai 09) | — — | — — |
| Hazard (1er mai 1907) | 755 — | 760 — |
| Horloz (3 octobre 1908) | — — | 2300 — |
| Hornu et Wasmes (2 avril 09) | — — | — — |
| H. Unies de Charl. (2nov.08) | 565 — | 555 — |
| Kessales (2 avril 1909) | — — | — — |
| La Haye (31 octob. 1908) | — — | — — |
| La Louvière-Sart (15 avr. 09) | — — | 636 — |
| Levant du Flénu (4 janv. 09) | — — | 5940 — |
| Marchiennes (2 avril 1907) | — — | — — |
| Mariémont (3 novembre 1909) | 3200 — | 3250 — |
| Noël Sart culpart (2 nov. 09) | — — | 3745 — |
| Nord de Charleroi, 1er juin 09 | 3450 — | 3475 — |
| N. d. Rieu d. Cœur (1er d. 08) | — — | 625 — |
| Patience Beauj. (3 août 1909) | 805 — | 806 — |
| Poirier (1er avril 1909) | 925 — | 915 — |
| Produits du Flénu (4 janv.09) | — — | — — |
| Réunis de Charl., 8 juin 1909 | 2585 — | 2565 — |
| Sacré-Madame (2mai 1909) | 5590 — | 5600 — |
| Trieu-Kaisin (3 septemb. 1909) | 1540 — | 1550 — |
| Unis-Ouest-Mons (2 avr. 09) | — — | 1375 — |
| Wilhem-Sophia (1er nov. 09) | — — | 580 — |
| Kaïping p. | — — | 53 37 |
| **METALLURGIES** | | |
| Angleur (3 déc. 1907) | — — | 497 50 |
| Aumetz-la-Paix (2 déc. 08) | 890 — | 910 — |
| Cockeril (7 nov. 1908) | 1945 — | 1955 — |
| Nicolaïef privil. | — — | 65 — |
| — ordinaire (15 mai 09) | — — | — — |
| Ougrée (3 août 1908) | 1440 — | 1460 — |
| Providence Russe (11 oct. 07) | 170 — | 175 — |
| Sarrebruck (31 oct. 1908) | — — | 8975 — |
| Sambre-Moselle p. (30 n. 08) | — — | 820 — |
| Sambre-Moselle o. | 320 — | 625 — |
| T. d. Konstantin c. (10fév.08) | — — | 361 — |
| T. d. Konstantin j. — | 540 — | 545 — |
| **ZINC** | | |
| Asturienne (3 juin 08) | — — | 6050 — |
| Austro-Belge (5 nov. 07) | — — | 360 — |
| Djebels (1er juillet 07) | 77 — | 53 — |
| Nebida (1er nov. 07) | 320 — | 335 — |
| Nlle Montagne pr. (31 déc. 08) | 415 — | 425 — |
| Nlle Montagne or. — | 330 — | 332 50 |
| Vieille Montagne (10 nov. 08) | — — | — — |
| **DIVERSES ET ETRANGERES** | | |
| All. Dallbusch (15 avr. 08) | 1227 — | 1233 — |
| All. Mine Stolberg (3 juin 08) | — — | 566 — |
| All. Zinc de Silésie (7 mai 09) | — — | 1546 — |
| Fr. Métropolitain (3 juill. 07) | 611 — | 612 — |
| Dnièprovienne (15 janv. 09) | — — | 1110 — |
| Koloma (17 juin 08) | — — | — — |
| Métal Russ.-Belge (28 fév. 09) | 1305 — | 1310 — |